

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS**  
**DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Concours unique sur titres**

**Session 2013**

**CORRIGÉ**

**Présentation :**

**QUESTION 1 :**

1 - Une jeune fille de 17 ans se présente à l'infirmerie du lycée dans lequel vous exercez, elle est inquiète car elle vous dit « avoir un retard de règles ». Que faites-vous dans le cadre de votre rôle propre ?

**Eléments du corrigé :**

- *La rassurer, s'assurer du cadre propice à l'entretien (confidentialité de l'entretien...)*
- *Les éléments à rechercher :*

*Vie sexuellement active ? Régularité des menstruations ? Date des dernières règles ? Date du rapport sexuel ? Rapport consenti ou non ? Sous l'emprise de produits psycho-actifs ou non ? Méthode contraceptive utilisée ? Y a-t-il eu un oubli de pilule ? En a-t-elle déjà parlé avec ses parents ou un adulte de son entourage ? Est-elle suivie par un médecin généraliste, médecin gynécologue ou centre de planification ? A-t-elle un traitement médical ? Anorexie ? Antécédents médicaux ?*

2 - A la suite de l'entretien, vous décidez de lui proposer un test de grossesse, celui-ci s'avère être positif. La jeune fille vous déclare ne pas vouloir poursuivre cette grossesse.

Quelle est la conduite à tenir face à cette situation dans l'immédiat, puis à moyen terme ?

### **Eléments du corrigé :**

En référence à la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception et la lettre d'information juridique n°128 d'octobre 2008, la **conduite à tenir dans l'immédiat est**:

- L'orientation médicale dont le dépistage des infections sexuellement transmissibles (Centre de dépistage anonyme et gratuit, médecin traitant, médecin gynécologue ou centre de planification). Si besoin, l'aider pour la prise de rendez-vous.
- Inciter la jeune fille à en parler à ses parents ou à un adulte de son choix.
- Si le rapport est non consenti : signalement judiciaire.
- Prévoir l'accompagnement du partenaire.
- S'assurer de l'accompagnement et du soutien psychologique par un proche.

### **A moyen terme :**

S'assurer du suivi de la jeune-fille dans le respect de la confidentialité :

- Suivi médical : effectivité des rendez-vous.
- En post IVG (Interruption volontaire de grossesse), soutien par un proche...
- Suivi scolaire (absences...).

3 - Quelques mois plus tard, cette jeune fille revient vous voir et vous demande des indications concernant le renouvellement de son contraceptif oral. Que lui proposez-vous, selon quelles modalités ? ,

### **Eléments du corrigé :**

Selon la situation, lui proposer :

- Le renouvellement par l'infirmier de l'EN selon le décret 2012-35 du 10 janvier 2012.

Ou :

- L'orientation vers le centre de planification et d'éducation familiale, le médecin traitant, le gynécologue ou le pharmacien.

Les conditions permettant le renouvellement de cette prescription par l'infirmier de l'EN sont celles-ci :

L'article D. 4311-15-1 du code de la santé publique indique «Lorsque l'infirmier ou l'infirmière procède au renouvellement d'une prescription de médicaments contraceptifs oraux dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 4311-1 du code de la santé publique, il ou elle inscrit sur l'original de l'ordonnance médicale les indications suivantes » :

- Son nom, son prénom et le numéro (ADELI) obtenu lors de l'enregistrement prévu à l'article L. 4311-15 du code de la santé publique, indiqués sur son cachet.
- La mention « renouvellement infirmier ».
- La durée de ce renouvellement exprimée en mois (maximum six mois).
- La date à laquelle ce renouvellement est effectué.

► L'original de l'ordonnance doit dater de moins d'un an.

► Le renouvellement de la prescription s'effectue pour une durée maximale de six mois, non renouvelable.

► Ces informations seront saisies dans le logiciel SAGESSE.

4 - Dans le cadre de vos missions et fonctions, le chef d'établissement vous demande votre avis sur la mise en œuvre d'un projet d'éducation à la sexualité. Quels sont les thèmes qu'il est recommandé d'aborder avec les jeunes dans ce domaine ? Décrivez les chacun en quelques lignes.

***Eléments du corrigé :***

*Les dispositions de l'article 22 de la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception ont désormais complété le chapitre II du titre I du livre III du Code de l'éducation par un article L. 312-16 qui stipule « qu'une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées, à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupe d'âge homogène ».*

*Les modalités de mise en œuvre de ces dispositions sont détaillées dans la circulaire n°2003-027 du 17 février 2003 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées.*

*L'approche de ce thème doit être abordée de manière positive tout au long de la scolarité de l'élève dans ses dimensions culturelles, sociales et psychoaffectives.*

*En priorité devront figurer : l'estime de soi, le respect de l'autre, le droit et l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi, les relations filles-garçons/relations interpersonnelles, la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes...*

*Les thèmes pouvant être abordés ensuite sont : les grossesses précoces, les IST dont VIH/SIDA, la violence notamment sexuelle, la pornographie...*

**QUESTION 2 :**

1 - Vous recevez un élève de quatrième qui s'endort régulièrement en classe le lundi matin.

Que recherchez-vous lors de l'entretien ?

***Eléments du corrigé :***

*Dans une démarche de diagnostic, l'infirmier de l'EN effectue une analyse de la situation, un recueil de données :*

*Hygiène de vie notamment le sommeil ; les loisirs ; les jeux vidéo et internet ; le sport ; le contexte familial, social et scolaire ; l'hygiène alimentaire ; les consommations...*

2 - Au cours de l'entretien, il vous précise qu'il consomme régulièrement de l'alcool, parfois même lorsqu'il est seul.

Quelle est la conduite à tenir face à cette situation ?

***Eléments du corrigé :***

*Devant une consommation régulière d'alcool, on évoque la dépendance.*

*En a-t'il déjà parlé à :*

- ses parents, sinon l'inciter à leur en parler,
- un médecin,
- un proche.

*Quelles sont les modalités de consommation :*

- *familiales, festives, seul...*,
- *quelles quantités,*
- *quels types de produits,*
- *les lieux d'approvisionnement (proximité...).*

*Orientation vers une consultation spécialisée : un CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions) ou son médecin traitant, maison des adolescents, CMP (centre médico-psychologique)...*

*S'assurer de la continuité de la prise en charge de l'élève.*

*Eventuellement : information préoccupante selon la situation (parents non protecteurs par exemple).*

3 - Les résultats de l'enquête HBSC 2010 mettent en évidence que « l'expérimentation d'alcool, relativement élevée dès la classe de sixième puisqu'elle concerne 59,3 % des élèves, progresse continûment tout au long des années collège pour toucher plus de 80 % des collégiens de troisième. » (Alcool, tabac et cannabis durant les « années collège ». Tendances OFDT n°80, avril 2012).

Au regard de cette enquête et des éléments dont vous disposez dans votre collège, que proposez-vous au chef d'établissement ? Dans quel cadre et selon quelle méthodologie ?

#### ***Eléments du corrigé :***

##### ***Le cadre :***

- *Le CESC : Proposer ce thème lors de la prochaine réunion du CESC.*
- *Le projet d'établissement : Inscription dans le projet d'établissement.*
- *Les textes : composition et missions des CESC (circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006), Politique éducative de santé dans les territoires académiques (circulaire n°2011-216 du 2 décembre 2011).*
- *Le guide MEN, DGESCO/MILDT « Guide d'intervention en milieu scolaire : prévention des conduites addictives », SCEREN, CNDP 2010.*

##### ***La méthodologie de projet :***

*Elaborer le projet de prévention des conduites addictives en respectant ces étapes :*

- *Elaborer un état des lieux/diagnostic (à partir des indicateurs de l'établissement scolaire...), tenant compte des problématiques repérées, des demandes de la communauté éducative et des réponses possibles.*
- *Etablir des priorités.*
- *Formuler les objectifs.*
- *Identifier les ressources (le partenariat, le budget...) et les éventuels freins.*
- *Etablir les actions.*
- *Prévoir l'évaluation (continue et finale).*
- *Envisager la valorisation du projet, communiquer...*